



Réaliser une tombola pour vente maison

Par **isalavoix**, le **10/06/2011** à **19:10**

Bonjour,
Est-il possible et surtout légal d'organiser en tant que particulier, une tombola dont le lot est un bien immobilier (maison) ?
Si non quelle est la raison ?
Si oui quelles sont les démarches et points incontournables à connaître pour respecter les lois et règles ?
Merci pour tous conseils et informations
Cordialement

Par **mimi493**, le **10/06/2011** à **19:55**

C'est interdit, vous risquez la saisie du fruit de la vente des billets et du lot.
La raison ? La loi qui interdit les jeux de hasard en dehors du monopole d'Etat de la FDJ + les licences professionnelles.
Les tombolas ponctuelles ne sont autorisées que dans le cadre d'association et un contexte
particulier
http://www.conseilasso.fr/doc_types/manifestation/loterie.htm